

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2020\_118B**

| Nombre de membres du conseil en exercice |    |
|--|----|
| Présents                                 | 72 |
| Votants                                  | 75 |
| Pouvoirs                                 | 3  |

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 novembre 2020

**LE 19 novembre 2020**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**CRÉ@VALLÉE NORD - CLASSEMENT DES VOIRIES ET ACCESSOIRES DANS LE DOMAINE PUBLIC INTERCOMMUNAL**

**PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. MOTTIER, M. REYNET, M. MOTARD, M. VIROL, M. SERRE, M. BELLOTEAU, M. ROLLAND, M. MARC

**POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES  
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU

## CRÉ@VALLÉE NORD - CLASSEMENT DES VOIRIES ET ACCESSOIRES INTERCOMMUNAL

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales

**Considérant que** le Grand Périgueux est lotisseur aménageur de la zone d'activités Cré@vallée Nord.

**Qu'il** convient de régulariser la situation des voiries, réseaux et équipements communs de la zone qui n'ont pas fait l'objet d'un classement dans le domaine public de l'agglomération.

**Que** dans le cadre d'un lotissement, il existe trois modalités de gestion des voiries, réseaux et équipements communs,

**Que** la première consiste à laisser la propriété et la gestion de ces éléments à l'ensemble des colotis réunis en Association Syndicale Libre (ASL).

**Que** la seconde est de conférer la propriété à l'un des colotis.

**Qu'enfin** la troisième est la plus usitée en matière de lotissement économique, est de transférer la propriété et la gestion de ces équipements et voiries à la personne publique compétente (commune, EPCI).

**Considérant qu'en** pratique c'est cette dernière hypothèse qui est utilisée et c'est au Grand Périgueux, du fait de ses compétences, qu'il appartient d'assurer la gestion et l'entretien des zones d'activités

**Que** pour ce faire, il convient de traiter juridiquement du statuts de ces équipements qui sont considérés à leur création comme relevant du domaine privé du Grand Périgueux.

**Qu'ainsi,** pour permettre à l'agglomération « gestionnaire » d'assurer sa mission sur le parc d'activité il faut procéder à un classement dans son domaine public des voiries, réseaux et équipement communs créés par l'agglomération « lotisseur ».

**Qu'il** est donc proposé de procéder au transfert par classement dans le domaine public du Grand Périgueux des voiries, réseaux et équipement communs du lotissement «Cré@vallée Nord » tels que définis sur le plan joint en annexe.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de procéder au transfert par classement dans le domaine public du Grand Périgueux des voiries, réseaux et équipement communs du lotissement «Cré@vallée Nord» tels que définis sur le plan joints en annexe.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce classement dans le domaine public.

**Adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 03/12/2020  
Reçu en préfecture le 03/12/2020  
Affiché le  
ID : 024-200040392-20201119-DD2020\_118B-DE

DD2020\_118B

SLOW

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| Délibération publiée le 03/12/2020                           | Pour extrait conf              |
| Délibération certifiée exécutoire<br>à compter du 03/12/2020 | Périgueux, le 03/12/2020       |
|  | Le Président,<br>Jacques AUZOU |

Le Président,  
Jacques AUZOU

